

DÉPARTEMENT DU
PUY DE DÔME

ARRONDISSEMENT DE
CLERMONT-FERRAND



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2022
N°2022.06.01

Conseillers en exercice	33	L'an deux mille vingt deux, le mardi 13 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du mercredi 7 décembre 2022, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CUZIN, Maire.
Présents	22	
Absents représentés	11	
Absents non représentés	0	

Étaient présents :

Jean-Paul CUZIN, Nadine DAMBRUN, Christian DURANTIN, Christine LECHEVALLIER, Martine MEZONNET, Michel PRÉAU, Yaëlle MATHIEU-PEGART,

Francis GAUMY, Jean-François MAUME, Hervé GRANDJEAN, Aline FAYE, Cristina MESLET, Jean-François VIGUES, Vivien GOURBEYRE,

Dominique MOLLE, Olivier DEVISE, Hélène VEILHAN, François ULRICH, Jean-Pierre COGNERAS, Alain DUMEIL, Josiane BOHATIER, Damien MARTIN.

Absents représentés :

Patrick NEHEMIE	représenté par Jean-Paul CUZIN
Guy PICARLE	représenté par Hervé GRANDJEAN
Philippe ROCHETTE	représenté par Francis GAUMY
Françoise MASSOUBRE	représentée par Martine MEZONNET
Josiane MARION	représentée par Nadine DAMBRUN
Gilles REYROLLE	représenté par Christian DURANTIN
Valérie BERTHEOL	représentée par Michel PREAU
Béatrice STABAT-ROUSSET	représentée par Cristina MESLET
Damien PESSOT	représenté par Jean-François VIGUES
Aurélien BAZIN	représenté par Vivien GOURBEYRE
Marie-Laure LANCIAUX	représentée par Dominique MOLLE

Christian Durantin a été nommé secrétaire de séance.

MODIFICATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE DE L'ARTIERE (S.S.I.A.D) – DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE

Vu, les articles L.2121-33, L5211-7 et L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération du Conseil Municipal en date du 28 juillet 2020 déterminant les délégués de la commune au S.S.I.A.D,

Vu, l'article 5 des Statuts du SSIAD de l'Artière qui dispose que « *le Comité est composé de Délégués élus par les Conseils Municipaux des communes associées à raison de 5 Délégués pour Beaumont (...)* ».

Considérant, que la fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées par ces Délégués ne fait obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 27 Voix Pour et 6 Abstentions :

- **PROCEDE** au remplacement de Mme Andan par Mme Meslet pour siéger en tant que déléguée de Beaumont auprès du SSIAD de l'Artière.

LE MAIRE
Jean-Paul CUZIN

